

**Texte pseudonymisé**

**Avertissement: Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.**

## Jugement commercial 2019TALCH02/01889

Audience publique du vendredi, treize décembre deux mille dix-neuf.

**Numéro du rôle : TAL-2019-10100**

**Faillite n°1178/2019**

Composition:

Anick WOLFF, 1<sup>ère</sup> vice-présidente ;

Steve KOENIG, 1<sup>er</sup> juge ;

Marlene MULLER, juge ;

Paul BRACHMOND, greffier.

### LE TRIBUNAL :

Attendu qu'il résulte de l'aveu fait au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg, le jeudi 12 décembre 2019 à 9h00 par Maître Patrick RIES, avocat, demeurant à Luxembourg, muni d'une procuration des administrateurs du 11 décembre 2019, agissant en sa qualité de mandataire de la **société anonyme SOCIETE1.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE1.), représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO1.), que la société SOCIETE1.) SA a cessé ses paiements et que son crédit est ébranlé ;

qu'il y a donc lieu de la déclarer en état de faillite conformément aux articles 440 et 442 du Code de commerce.

### Par ces motifs :

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, **reçoit** la demande en la forme ;

la **dit** fondée ;

**déclare sur aveu** en état de faillite la **société anonyme SOCIETE1.) SA**, établie et ayant son siège social à L-ADRESSE1.) ;

**fixe** provisoirement l'époque de la cessation des paiements au 13 juin 2019 ;

**nomme** juge-commissaire Madame Marlene MULLER, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg et **désigne** comme curateur Maître Yann BADEN, avocat à la Cour, demeurant à Gonderange ;

**ordonne** aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 27 décembre 2019 ;

**fixe** lieu, jour et heure pour la clôture du procès-verbal de vérification des créances au 10 janvier 2020 à 14.30 heures et pour les débats sur les contestations à naître de cette vérification au 24 janvier 2020 à 9.00 heures chaque fois en l'auditoire du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, 7, rue du St. Esprit, 1<sup>er</sup> étage, salle CO.1.01 ;

**ordonne** que les scellés seront apposés au siège social de la faillie et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable ;

**ordonne** que le présent jugement sera affiché en l'auditoire du tribunal de commerce de ce siège et inséré par extrait dans les journaux "Luxemburger Wort" et "Tageblatt", édités respectivement à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette ;

**condamne** la faillie aux frais qui seront prélevés par privilège sur l'actif de la faillite ;

**ordonne** l'exécution provisoire du présent jugement.